PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 2 novembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le deux novembre à dix-huit heure trente, le Conseil Municipal de BESSINES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Christophe GUINOT, Maire de BESSINES.

Conseillers en exercice : *19*
Présents : 18
Votants : 19
Date de la convocation : ***28 octobre 2026***

NOM	PRESENT	ABSENT	POUVOIR
Christophe GUINOT	**X**		
Roland LE DREO	**X**		
Marjorie CHARLES-BERLIOZ	**X**		
Alain CAPELLE	**X**		
Virginie HEULIN		**X**	**Marjorie CHARLES-BERLIOZ**
Grégory PREUSS	**X**		
Gérard RENAUDET	**X**		
Jean-Claude LOISEAU	**X**		
Patricia BIZARD	**X**		
Héléna TEXEIRA LOPES	**X**		
Marie-Isabelle CUNHA	**X**		
Nicolas RANCHER	**X**		
Bérenger BILLEROT	**X**		
Charlotte THERRY	**X**		
Emilie GONCALVES	**X**		
Noëllia FAVIER	**X**		
Michel VOINEAU	**X**		
Isabelle PELLETIER	**X**		
Isabelle JEANNEAU	**X**		

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal du dernier Conseil Municipal

Délibérations :

1- Contrat d'assurance des risques statutaires 2028-2031 : habilitation au Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres.
2- Renouvellement de la convention de la mise à disposition des services de la fourrière pour animaux (Ville de Niort)
3- Admission en non-valeur
4- Projets de Conventions partenariales tripartites relatives au financement de 34 logements en PLUS et PLA-I, et de 7 logements en PLS
5- Cession de parcelles cadastrées section AL 138 et AL 139
6- Europeans Homes – Rétrocession voirie Rue des Taillées
7- Attribution de subventions communales
8- Avis de la commune concernant le projet de création d'une plateforme de stockage et à la régularisation d'activités de broyage de bois, déchets végétaux et cisaille de métaux par la société ROUVREAU RECYCLAGE

Informations :

- Compte rendu des décisions prises dans le cadre des délégations du Conseil Municipal au Maire
- Compte rendu du Maire
- Réponses aux questions diverses

*

* *

M. Bérenger BILLEROT a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

M. Christophe GUINOT, Maire sortant, demande au Conseil Municipal de valider le procès-verbal du dernier Conseil Municipal en date du 7 septembre 2026.

Délibérations :

POINT 1 : Contrat d'assurance des risques statutaires 2028-2031 : habilitation au Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres

Vu le code général de la Fonction publique,
- Vu, le code général des Collectivités Territoriales,
- Vu, le code des assurances,
- Vu, le Code de la commande publique,
- Vu, l'article 8 alinéa 4 g) de l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique,

Le Maire expose :

- l'opportunité pour la commune de Bessines de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut des agents territoriaux ;
- que le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques ;
- que notre collectivité adhère au contrat groupe en cours dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2027 et que compte-tenu des avantages d'une consultation groupée effectuée par le Centre de gestion il est proposé de participer à la procédure avec négociation engagée selon l'article R2124-3 du Code de la commande publique.

Il précise que, si au terme de la consultation menée par le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres, les conditions obtenues ne convenaient pas à notre collectivité, la possibilité demeure de ne pas signer l'adhésion au contrat.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Isabelle PELLETIER qui précise que cette assurance est obligatoire et qu'il est préférable de passer par un contrat groupe plutôt que de négocier individuellement.

NOM	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Christophe GUINOT	**X**		
Roland LE DREO	**X**		
Marjorie CHARLES-BERLIOZ	**X**		
Alain CAPELLE	**X**		
Virginie HEULIN	**X**		
Grégory PREUSS	**X**		
Gérard RENAUDET	**X**		
Jean-Claude LOISEAU	**X**		
Patricia BIZARD	**X**		

Héléna LOPES	**X**		
Marie-Isabelle CUNHA	**X**		
Nicolas RANCHER	**X**		
Bérenger BILLEROT	**X**		
Charlotte THERRY	**X**		
Emilie GONCALVES	**X**		
Noëllia FAVIER	**X**		
Michel VOINEAU	**X**		
Isabelle PELLETIER	**X**		
Isabelle JEANNEAU	**X**		

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide :

- **Que le Président du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres est habilité à souscrire pour le compte de notre (collectivité, établissement…) des contrats d'assurance, auprès d'une compagnie d'assurance agréée ; cette démarche pouvant être menée pour plusieurs collectivités territoriales intéressées.**

 Les contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

 - **agents titulaires ou stagiaires affiliés à la C.N.R.A.C.L. (+ 28h de travail par semaine) :**

 - **Décès**
 - **Congé d'invalidité imputable au service (accidents de service et du trajet et maladies imputables au service)**
 - **Incapacité de travail en cas de maternité (y compris de paternité, d'adoption, et d'accueil de l'enfant), de maladie ou d'accident non professionnel (maladie ordinaire, longue maladie, longue durée), de disponibilité d'office pour raison de santé et de temps partiel thérapeutique.**

 - **agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la C.N.R.A.C.L. ou agents non-titulaires de droit public :**

 - **Accidents du travail et de trajet et maladies professionnelles**
 - **Incapacité de travail en cas de maternité (y compris de paternité, d'adoption, et d'accueil de l'enfant), de maladie ou d'accident non professionnel (maladie ordinaire, grave maladie).**

- **Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer une ou plusieurs formules.**

- **De donner mandat au Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres pour engager la consultation, afin de participer à la procédure de mise en concurrence.**

- **Ces contrats présenteront les caractéristiques suivantes :**

- **Durée du contrat : 4 ans, à effet du 1er janvier 2028**
- **Régime du contrat : Capitalisation**

POINT 2 : Renouvellement de la convention de la mise à disposition des services de la fourrière pour animaux (Ville de Niort)

La commune de Bessines et la Ville de Niort ont convenu le 1er janvier 2026 une convention ayant pour objet la mise à disposition des services de la fourrière pour animaux de Niort au profit de la commune de Bessines.

La nouvelle convention vient renouveler la dernière convention qui prend fin au 31 décembre 2026.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer la convention en PJ qui prendra effet au 1er janvier 2027.

NOM	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Christophe GUINOT	X		
Roland LE DREO	X		
Marjorie CHARLES-BERLIOZ	X		
Alain CAPELLE	X		
Virginie HEULIN	X		
Grégory PREUSS	X		
Gérard RENAUDET	X		
Jean-Claude LOISEAU	X		
Patricia BIZARD	X		
Héléna LOPES	X		
Marie-Isabelle CUNHA	X		
Nicolas RANCHER	X		
Bérenger BILLEROT	X		
Charlotte THERRY	X		
Emilie GONCALVES	X		
Noëllia FAVIER	X		
Michel VOINEAU	X		
Isabelle PELLETIER	X		
Isabelle JEANNEAU	X		

↳ **Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention de mise à disposition des services de la fourrière pour animaux pour la période du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2029 et les documents y afférents.**

POINT 3 : Admission en non-valeur

Ayant épuisé tous les recours possibles, le Comptable nous demande de bien vouloir acter l'irrécouvrabilité des créances suivantes pour la commune.

- Poursuite sans effets pour un montant de 516.76€ car la société débitrice est en dissolution anticipée

Il demande donc l'accord du Conseil Municipal pour prononcer l'admission en non-valeur pour un montant total de 516.76€.

NOM	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Christophe GUINOT	X		
Roland LE DREO	X		
Marjorie CHARLES-BERLIOZ	X		
Alain CAPELLE	X		
Virginie HEULIN	X		
Grégory PREUSS	X		
Gérard RENAUDET	X		
Jean-Claude LOISEAU	X		
Patricia BIZARD	X		
Héléna LOPES	X		
Marie-Isabelle CUNHA	X		
Nicolas RANCHER	X		
Bérenger BILLEROT	X		
Charlotte THERRY	X		
Emilie GONCALVES	X		
Noëllia FAVIER	X		
Michel VOINEAU	X		
Isabelle PELLETIER	X		
Isabelle JEANNEAU	X		

↳ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de statuer sur l'admission en non-valeur des titres mentionnés ci-dessus pour un montant total de 516.76€

POINT 4 : Projets de Conventions partenariales tripartites relatives au financement de 34 logements en PLUS et PLA-I, et de 7 logements en PLS

M. le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer les conventions jointes à la présente délibération concernant les Projets de Conventions partenariales tripartites relatives au financement de 34 logements en PLUS et PLA-I, et de 7 logements en PLS entre la Communauté d'Agglomération du Niortais, Immobilière Atlantic Aménagement et la commune de Bessines.
Dans ces conventions, la commune s'engage:

- à respecter les obligations à minima faites par la CAN dans le cadre du Plan Local de l'Habitat;
- sur la base de l'étude préalable de faisabilité présentée par le maître d'ouvrage, la commune s'engage à :

- Accorder une subvention prévisionnelle totale de 119 000 € maximum au titre de la production locative sociale,
- Accorder une aide financière prévisionnelle totale de 14 000 € maximum au titre de la production locative sociale en général et du dispositif du PLS (Prêt Locatif Social) en particulier,
- Assurer l'exonération du paiement de la Taxe d'Aménagement (TA) pour l'opération faisant l'objet de la présente Convention.

- Dans le respect des règles légales d'attribution de logements sociaux, la commune participe au choix des locataires, au sein de la Commission d'Attribution des Logements et d'Etude de l'Occupation du Logement (CALEOL) du maître d'ouvrage à laquelle elle est conviée,
- La commune fait intervenir, si nécessaire, son Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) en cas d'accompagnement particulier des locataires.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Isabelle JEANNEAU qui demande la surface moyenne des logements et comment s'organise le projet multigénérationnel.
Monsieur le Maire répond que les logements seront à loyers modérés pour une consistance moyenne de 43m². La vice-présidente du CCAS fera partie du jury pour les attributions de logements. La population peut faire une demande auprès de la mairie. Concernant le projet intergénérationnel, une MAM pourrait s'installer dans un bâtiment adjacent. Monsieur le Maire pense qu'il serait opportun de faire une réunion avec les associations pour qu'ils puissent organiser des activités dans les espaces communs.
Après la vente, la commune a prévu de créer avec les 5000 m² restant du terrain communal un aménagement avec le Parc du Marais Poitevin pour créer un espace végétalisé.

NOM	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Christophe GUINOT	X		
Roland LE DREO	X		
Marjorie CHARLES-BERLIOZ	X		
Alain CAPELLE	X		
Virginie HEULIN	X		
Grégory PREUSS	X		
Gérard RENAUDET	X		
Jean-Claude LOISEAU	X		
Patricia BIZARD	X		
Héléna LOPES	X		
Marie-Isabelle CUNHA	X		
Nicolas RANCHER	X		
Bérenger BILLEROT	X		
Charlotte THERRY	X		
Emilie GONCALVES	X		

Noëllia FAVIER	**X**		
Michel VOINEAU	**X**		
Isabelle PELLETIER	**X**		
Isabelle JEANNEAU	**X**		

↳ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Valide les projets de Conventions partenariales tripartites relatives au financement de 34 logements en PLUS et PLA-I, et de 7 logements en PLS joint à la présente délibération**
- **Accorde une subvention prévisionnelle totale de 119 000 € maximum au titre de la production locative sociale avec un versement de 23 800 € par an à partir de 2027, sur cinq exercices budgétaires, soit jusqu'en 2031,**
- **Accorder une aide financière prévisionnelle totale de 14 000 € maximum au titre de la production locative sociale en général et du dispositif du PLS en particulier,**
- **Assure l'exonération du paiement de la Taxe d'Aménagement (TA) pour l'opération faisant l'objet des présentes Conventions.**

POINT 5 : Cession de parcelles cadastrées section AL 138 et AL 139

M. le Maire informe le Conseil Municipal dans sa séance du 23 juin 2025, le Conseil Municipal a autorisé la cession d'une partie des parcelles cadastrées section AL 138 et AL 139, situées entre la rue Pierre Mendès-France et la rue des Taillées, à la société European Homes pour la réalisation d'un espace intergénérationnel.

Après purge des fouilles archéologiques et bornage par un géomètre, la surface exacte cédée dans le cadre du projet est de 7 670 m² pour un montant de 300 000.00€ soit 39.11€ environ par m².

Monsieur le maire demande au Conseil Municipal :

- D'approuver la vente de la partie constructible des parcelles cadastrées AL 138 et AL 139 d'une contenance de 7 670 m² pour un montant de 300 000.00€ à la société European Homes pour la réalisation d'un espace intergénérationnel ;
- De dire que les frais d'actes notariés seront à la charge des acquéreurs ;
- De l'autoriser à signer tous actes et documents relatifs à ce dossier à l'exception de conventions particulières avec cet opérateur pour la mise en œuvre de ce projet qui devront recevoir l'accord préalable du Conseil Municipal.

NOM	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Christophe GUINOT	**X**		
Roland LE DREO	**X**		
Marjorie CHARLES-BERLIOZ	**X**		
Alain CAPELLE	**X**		
Virginie HEULIN	**X**		
Grégory PREUSS	**X**		
Gérard RENAUDET	**X**		

Jean-Claude LOISEAU	**X**		
Patricia BIZARD	**X**		
Héléna LOPES	**X**		
Marie-Isabelle CUNHA	**X**		
Nicolas RANCHER	**X**		
Bérenger BILLEROT	**X**		
Charlotte THERRY	**X**		
Emilie GONCALVES	**X**		
Noëllia FAVIER	**X**		
Michel VOINEAU	**X**		
Isabelle PELLETIER	**X**		
Isabelle JEANNEAU	**X**		

↳ Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Approuve la vente de la partie constructible des parcelles cadastrées AL 138 et AL 139 d'une contenance d'une contenance de 7 670 m² pour un montant de 300 000.00 à la société European Homes pour la réalisation d'un espace à caractère social ;**
- **Dit que les frais d'actes notariés seront à la charge des acquéreurs ;**
- **Autorise M. le Maire à signer tous actes et documents relatifs à ce dossier à l'exception de conventions particulières avec cet opérateur pour la mise en œuvre de ce projet qui devront recevoir l'accord préalable du Conseil Municipal.**

POINT 6 : Europeans Homes – Rétrocession dans le domaine public de terrains, voies et équipements publics Rue des Taillées

M. le Maire présente la convention de rétrocession dans le domaine public de terrains, voies et équipements publics Rue des Taillées entre la société SCCV European Homes 407 et la commune de Bessines.

La société SCCV European Homes 407 réalise un ensemble immobilier situé sur la commune de Bessines « rue des Taillées » comprenant 41 logements sociaux dont 6 logements individuels et 35 logements collectifs.

Cet aménagement entraîne la création d'une voie interne de desserte raccordée à la rue des Taillées, de ses accessoires, des réseaux implantés en tréfonds, et des espaces verts que le Maître d'ouvrage souhaite rétrocéder à la Commune afin qu'ils intègrent le domaine public.

La présente convention a donc pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles les équipements communs du lotissement seront transférés dans le domaine public de la commune de Bessines.

Une validation de la conformité de l'aménagement à la réglementation devra être préalablement réalisée par le Maire tel que prévu par la convention jointe à la présente délibération.

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Isabelle JEANNEAU qui demande si les équipements d'éclairage public peuvent être installés avec détection de passage.

Monsieur le Maire répond que les équipements seront identiques à ceux présents sur la commune. Il y aura des discussions en amont avec la société pour vérifier la conformité des installations avant la rétrocession.

NOM	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Christophe GUINOT	**X**		
Roland LE DREO	**X**		
Marjorie CHARLES-BERLIOZ	**X**		
Alain CAPELLE	**X**		
Virginie HEULIN	**X**		
Grégory PREUSS	**X**		
Gérard RENAUDET	**X**		
Jean-Claude LOISEAU	**X**		
Patricia BIZARD	**X**		
Héléna LOPES	**X**		
Marie-Isabelle CUNHA	**X**		
Nicolas RANCHER	**X**		
Bérenger BILLEROT	**X**		
Charlotte THERRY	**X**		
Emilie GONCALVES	**X**		
Noëllia FAVIER	**X**		
Michel VOINEAU	**X**		
Isabelle PELLETIER	**X**		
Isabelle JEANNEAU	**X**		

↳ **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise M. le Maire à signer le projet de convention joint à la présente délibération et accepte la rétrocession dans le domaine public de terrains, voies et équipements publics Rue des Taillées après vérification de la conformité des installations.**

POINT 7: Attribution de subventions communales

Monsieur le Maire expose qu'il a été voté au budget 2026 un crédit de 30 000,00 € à l'article alloué aux versements de subventions aux associations de la commune et autres bénéficiaires désignés.

Il rappelle que le Conseil Municipal a autorisé le versement des subventions aux bénéficiaires ci-dessous lors de ses séances les 25 février 2026 et 9 septembre 2026 :

Noms Associations	2026
Ecole Elémentaire et Maternelle (intégralité)	6 848.00€
Association Pierre Levée	300.00€
TOTAL	**7 148.00€**

Monsieur LE DREO, 1er adjoint, prend la parole suite à la sortie de la salle des Présidents d'Associations dont Monsieur le Maire, Monsieur Jean-Claude LOISEAU et Monsieur Bérenger BILLEROT, Madame Isabelle JEANNEAU.

Il propose d'autoriser aux bénéficiaires qui en ont fait la demande justifiée et validée en réunion du bureau, les subventions ci-après :

Noms Organismes	2026
ACCA	500.00€
Anciens combattants	400.00€
Association de promotion de l'angélique	-
Association des parents d'élèves	-
Bessines Animation	800.00€
Bessines ASPTT	1 000.00€
Bibliothèque	1 000.00€
CCAS	4 000.00€
Chambre des Métiers et de l'Artisanat	100.00€
Club détente et loisirs (ainés)	-
Comité des fêtes	1 300.00
Comité de jumelage Bessines et Airães	-
Conciliateurs de justice	100.00€
Jardins partagés	500.00€
Randonneurs Bessinois	-
Tennis Club	650.00€
UDAF	170.00€
TOTAL	**10 520.00€**

NOM	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Roland LE DREO	X		
Marjorie CHARLES-BERLIOZ	X		
Alain CAPELLE	X		
Virginie HEULIN	X		
Grégory PREUSS	X		
Gérard RENAUDET	X		
Patricia BIZARD	X		
Héléna LOPES	X		
Marie-Isabelle CUNHA	X		
Nicolas RANCHER	X		
Charlotte THERRY	X		
Emilie GONCALVES	X		
Noëllia FAVIER	X		

Michel VOINEAU	**X**		
Isabelle PELLETIER	**X**		

↳ **Après en avoir délibéré, le conseil municipal, autorise Monsieur le Maire à accorder les subventions pour les montants indiqués ci-dessus aux bénéficiaires désignés.**

POINT 8 : Avis de la commune concernant le projet de création d'une plateforme de stockage et à la régularisation d'activités de broyage de bois, déchets végétaux et cisaille de métaux par la société ROUVREAU RECYCLAGE

Toutes les communes proche de Niort ont reçu un courrier pour donner un avis sur le projet de création d'une plateforme de stockage et à la régularisation d'activités de broyage de bois, déchets végétaux et cisaille de métaux par la société ROUVREAU RECYCLAGE.
La commune de Bessines est concernée par une possibilité de pollution du ruisseau de Romagné qui passe par la commune.

Au vu du dossier, toutes les précautions règlementaires et environnementales semblent conforme à la prévention de la pollution de ce ruisseau.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur RENAUDET qui explique que la procédure est lourde. La société broie sur les plateformes les déchets et les évacuent. Le dossier est conforme aux normes environnementales en vigueur donc il y a peu de risque de pollution du ruisseau de Romagné.

NOM	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Christophe GUINOT	**X**		
Roland LE DREO	**X**		
Marjorie CHARLES-BERLIOZ	**X**		
Alain CAPELLE	**X**		
Virginie HEULIN	**X**		
Grégory PREUSS	**X**		
Gérard RENAUDET	**X**		
Jean-Claude LOISEAU	**X**		
Patricia BIZARD	**X**		
Héléna LOPES	**X**		
Marie-Isabelle CUNHA	**X**		
Nicolas RANCHER	**X**		
Bérenger BILLEROT	**X**		
Charlotte THERRY	**X**		
Emilie GONCALVES	**X**		
Noëllia FAVIER	**X**		
Michel VOINEAU	**X**		

Isabelle PELLETIER	**X**		
Isabelle JEANNEAU	**X**		

↳ Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable au projet de création d'une plateforme de stockage et à la régularisation d'activités de broyage de bois, déchets végétaux et cisaille de métaux par la société ROUVREAU RECYCLAGE.

FIN DES DELIBERATIONS

*
* *

- **<u>Compte rendu des décisions prises dans le cadre des délégations du Conseil Municipal au Maire</u>**

➢ **Déclaration d'intention d'aliéner :**

Date de la décision	Objet	Adresses	Décision
11/09/2026	(22) Terrain constructible AC 190 – 1 001 m²	Le Pruneau	Ne pas préempter
30/09/2026	(23) Maison AH 475 – 1 594 m²	23 rue François Lorioux	Ne pas préempter
08/10/2026	(24) Terrain non bâti AH 652 – 526 m² AH 654 – 93 m²	4C impasse de la Mairie	Ne pas préempter
14/10/2026	(25) Maison AH 275 – 1 018 m²	28 rue du Centre	Ne pas préempter
23/10/2026	(26) Terrain non bâti AH 660 – 482 m² AH 662 – 37 m²	25 rue du Centre	Ne pas préempter

- **<u>Compte rendu du Maire</u>**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors d'une réunion du Conseil des Maire, il leur a été présenté les montants qui vont impacter les budgets des communes pour 2027. En effet, pour apurer la dette de l'Etat, il a été décidé que les collectivité serait mise à contribution. Le montant estimé pour la commune est de l'ordre de 60 000.00€ en plus d'une baisse de remboursement de 5-6% de la FCTVA. Ces économies vont être un frein à l'investissement des collectivités et provoquées à terme une augmentation du chômage des entreprises.

↳L'ordre du jour étant épuisé, le maire clos la séance.

La séance est levée à 19h35.

Le secrétaire de séance,
Bérenger BILLEROT

Le Maire,
Christophe GUINOT